

Délibération n°2022 06 20-10 : MARCHES
PUBLICS –Attribution du marché de maîtrise
d'œuvre pour la construction d'une maison de
santé et de locaux associatifs 9 rue de la Déserte–
69670 VAUGNERAY.

Nombre de conseillers		Date de la convocation : 10/06/2022
En exercice :	33	
Présents :	22	Affichage de la convocation : 14/06/2022
Pouvoirs :	10	
Votants :	32	Affichage du compte rendu : 23/06/2022
Présents : Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES (arrivée à la délibération n°03), Henri COQUARD, Geneviève HECTOR, Philippe LARGE, Danielle CHARVOLIN, Olivier DEROZARD, Yolande CHAREYRE, Edouard WILLEMIN, Safi BOUKACEM, Isabelle VIDAL, Stéphane GILLET, Rémi GILLET (arrivé à la délibération n°10), Joao DA ROCHA, Roland BADOIL, Sylvère MATHIEU, Ghislaine FROMM, Yohann DUMAS, Sylvain BARCET.		
Absents ayant remis pouvoir:		
Mme Brigitte REGIS MOREAU donne pouvoir à M Roland BADOIL Mme Véronique DUMAS donne pouvoir à M Olivier DEROZARD M Jean -Pierre NEMOZ donne pouvoir à M Joao DA ROCHA Mme Fatima FERNI donne pouvoir à M Daniel JULLIEN Mme Sylvie RAZY donne pouvoir à M Philippe LARGE Mme Aline DURAND donne pouvoir à M Stéphane GILLET Mme Chantal BERTHILLON donne pouvoir à Mme Danielle CHARVOLIN Mme Chantal ROCHE donne pouvoir à Mme Geneviève HECTOR Mme Sandrine ARNAUD donne pouvoir à M Safi BOUKACEM M Gerbert RAMBAUD donne pouvoir à M Daniel MALOSSE		
Absents ou excusés :		
M Christian NEUVILLE, M. Rémi GILLET : arrivé à la 10ème délibération		

M BOUKACEM Safi est nommé secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales)

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de la construction d'une maison de santé et de locaux associatifs, une consultation a été lancée selon une procédure adaptée conformément aux articles L.2123-1 et R.2123-1 et suivants du code de la commande publique.

Ce projet aura vocation à répondre à plusieurs objectifs :

- maintenir les médecins au centre de la commune ;
- disposer de locaux en réserve sous forme de « plateaux » afin d'anticiper les besoins en salles associatives pour la commune ;
- renforcer l'offre de stationnement au centre tout en maintenant une qualité de vie agréable.

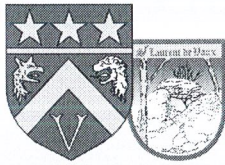
Un avis d'appel à concurrence a été publié sur le BOAMP, sur le profil acheteur et le site internet de la commune le 26 avril 2022. La date limite de remise des offres a été fixée au 23 mai 2022 à 12 heures.

13 offres ont été déposées dans les délais.

Lors de sa réunion du 1^{er} juin, la commission marchés publics a proposé de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse présentée par l'entreprise CORNU NEEL ARCHITECTE ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-29 et L. 2122-21,

Vu le code de la commande publique, notamment ses articles L.2123-1 et R.2123-1 et suivants,
Vu l'avis de la commission marchés publics,



Délibération n°2022 06 20-10 : MARCHES
PUBLICS –Attribution du marché de maîtrise
d'œuvre pour la construction d'une maison de
santé et de locaux associatifs 9 rue de la Déserte–
69670 VAUGNERAY.

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,
Dont le résultat est le suivant :*

32 suffrages exprimés : 32 voix Pour
UNANIMITÉ des suffrages exprimés

ATTRIBUE le marché de maîtrise d'œuvre avec le cabinet CORNU NEEL
ARCHITECTE, 44 rue du cardinal Girard, 69590 SAINT SYMPHORIEN SUR COISE pour
un montant de 129 700 € HT.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer, au nom de la commune de VAUGNERAY ledit
marché ;

DIT QUE les crédits nécessaires au règlement de la dépense afférente à la présente
délibération sont inscrits au budget principal 2022.

Rendue exécutoire compte tenu

de la transmission en Préfecture le
23/06/2022

et de la publication en mairie le 23/06/2022

Pour copie certifiée conforme

Au registre des délibérations

Le Maire

Daniel JULLIEN

